

COMMUNE DE VERNIER

INTERPELLATION

au sens de l'article 47 du règlement du Conseil municipal de Vernier

Il faut sauver le soldat FC Avanchet-Sport

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Fort de 300 membres actuellement, le FC Avanchet-Sport (créé en 1982) est un club historique de notre commune et un poumon sportif dans ce quartier populaire.

Au cours de l'année 2022, une nouvelle équipe dirigeante a été élue à la Présidence. Celle-ci a hérité d'une situation financière et administrative nébuleuse, à tel point que le cabinet d'audit DYN (mandaté pour la commune) n'a pas été en capacité d'effectuer un audit pour les années antérieures à 2022.

Le nouveau Comité a dû démarrer son activité sur ces mauvaises bases (n'ayant pas une vue claire sur la trésorerie, les contrats préexistants ni le nombre précis de membres).

Malgré tout, cela n'a pas empêché le club de collectionner les succès sportifs avec notamment la promotion de l'équipe fanion féminine en première ligue (le troisième échelon au niveau national).

Hélas, comme le relate un article de la TdG du 4 juillet dernier, la survie du club est toujours menacée pour les raisons énoncées précédemment.

Notre commune a suspendu le paiement de la subvention (env. 12k) au club.

Le comité a (selon mes informations) pris les devants avec l'engagement d'un comptable et l'organisation en janvier prochain d'un repas de soutien qui permettra de renflouer les caisses.

Sauvons le soldat FC Avanchet-Sport et ne nous mettons pas le plus bel auto-goal de la République.

Au vu de ce qui précède,

le Conseil administratif peut-il expliquer :

1. S'il est exact que les subventions dues n'ont pas été versées ? Et si oui, pourquoi ?
2. Comment entend-il collaborer pour que la saison 2024–2025 se déroule normalement ?
3. S'il est en mesure de transmettre l'intégralité du rapport d'audit ?

Nicolas Aubert - Indépendant

Vernier, le 28 août 2024